

**Liquid Blaze combustible liquide
 avec mèche**
SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1 Identificateur du produit

Nom commercial	: Liquid Blaze combustible liquide avec mèche
Nom chimique	: Diéthylène glycol
Numéro CAS	: 111-46-6
Numéro CE	: 203-872-2
Numéro d'index	: 603-140-00-6
Numéro d'enregistrement Reach	: 01-2119457857-21-0018
Synonyme	: Art. 193624, 6 boîtes avec mèche 198gr Art. 193617, 24 boîtes avec mèche 198gr

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	: Pâte combustible à utiliser uniquement pour chafing dishes.
Utilisations déconseillées	: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus sans consultation préalable avec le fournisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur	: Hendi b.v., Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Pays-Bas tél. : 0031 317 681040 www.hendi.eu
-------------	---

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Centre antipoison FR: Paris 01 40 05 48 48
Centre antipoison BE: 070 245245

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Numéro CE	: 203-872-2
Règlement CLP (CE 1272/2008)	: Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)

2.2 Éléments de l'étiquetage

 Règlement CLP (CE 1272/2008)
 Symboles de précaution :


Symboles	: GHS07 & GHS08
Indications de danger	: <u>Avertissement</u>

Phrases de risques	: H302 Nocif en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
--------------------	--

Phrases de sécurité	: P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un usine de traitement des déchets agréé.
---------------------	--

2.3 Autres dangers

: Dans le cas où la pâte combustible est utilisée conformément à sa destination, le produit ne présente aucun autre danger direct.
--

**Liquid Blaze combustible liquide
 avec mèche**
SECTION 3 : Composition/informations sur les composants
3.1 Substances :

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'index	Numéro Reach	%	Mention de danger (CLP 1272/2008)
Diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2	603-140-00-6	01-2119457857-21-0018	>99-100%	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)

Le texte intégral de toutes les mentions de danger pertinentes figure à la section 16.

3.2 Mélanges : ne s'applique pas

SECTION 4 : Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Général	: En cas de doutes toujours consulter un médecin.
Inhalation	: Emmener le sujet à l'air frais, le mettre en position assise, et le laisser se reposer. Si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si besoin, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Protéger l'œil non-contaminé, si possible enlever les lentilles de contact. Rincer les yeux avec de l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Pour ne pas endommager la cornée de l'œil, ne pas laver les yeux avec un jet d'eau fort. Si l'irritation subsiste, consulter un médecin.
Ingestion	: Consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage du produit ou son étiquette. Ne pas faire vomir. Diluer le produit avalé en buvant de l'eau. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Voir 4.1

Inhalation	: Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet significatif ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Provoque une irritation des yeux.
Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut-être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement

La décision concernant le traitement ultérieur du sujet accidenté est prise par le médecin après un examen détaillé. Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre d'extinction, dioxyde de carbone, jet d'eau dispersé, mousse résistante à l'alcool. L'eau ou la mousse peut provoquer la formation de mousse. Utiliser du dioxyde de carbone ou de la poudre extinctrice pour les petits incendies; Mousse résistante à l'alcool ou jet d'eau dispersé pour les grands incendies.
--------------------------------	---

**Liquid Blaze combustible liquide
avec mèche**

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau sous haute pression – risque de propagation de feu.

**5.2 Dangers particuliers résultant
de la substance ou du mélange**

: Le matériel ne brûlera pas à moins que il est préchauffé. Pendant l'incendie le produit peut dégager des vapeurs nuisibles contenant l'oxyde et le dioxyde de carbone. Ne pas inhaler les produits d'incinération – ils peuvent être nuisibles pour la santé. Les récipients ou conteneurs exposés à une chaleur intense doivent être refroidis avec de grandes quantités d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

: Dans la zone d'incendie, utiliser appareils respiratoires isolants à circuit fermé et des vêtements de protection – entreprendre des mesures de précautions identiques pendant le nettoyage après l'incendie dans les espaces confinés et insuffisamment ventilés. La dilution du liquide brûlant avec de l'eau réduit l'intensité des flammes. L'eau qui est mis dans un liquide brûlant peut provoquer la formation de mousse

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement
de protection et procédures d'urgence:**

Restez à l'écart du feu et d'autres sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié.

6.2 Précautions relatives à l'environnement: Tenir le produit déversé à l'écart des égouts / systèmes de drainage et des cours d'eau. Voir la section 15.

**6.3 Méthodes et matériel
de confinement et de nettoyage**

: Absorber le matériau déversé avec du papier, un absorbant pour plancher ou un autre matériau absorbant. Placer les déchets et les matériaux absorbants dans des poubelles appropriées.

6.4 Référence à d'autres sections

: Manipulation et stockage – Section 7
Pour la protection individuelle – Section 8
Elimination – Section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour
une manipulation sans danger**

: Se conformer aux dispositions en matière d'hygiène et de sécurité règles de la hygiène et la sécurité au travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver soigneusement les mains après la fin du travail et avant chaque pause. Les récipients doivent être hermétiquement fermés après chaque utilisation. Stocker dans un local bien ventilé, loin des sources de chaleur et de feu. Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr :

Stocker dans un endroit convenablement ventilé dans des bacs d'origine, placés verticalement et hermétiquement fermés. Garder au sec, frais et à l'abri de la gelée. Tenir à l'abri de l'action directe des rayons de soleil et de la chaleur, du feu et sources d'inflammation. Éviter les substances avec oxydants, acides et bases. Ne pas fumer. Stocker séparément des aliments et du fourrage pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pâte combustible à utiliser uniquement pour chafing dishes.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

<u>Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)</u>	- OEL 8 heure TGG = 70 mg/m ³ ; peau notation (H) (Pays-Bas 2007)
	- OEL 8 heure TGG = 44 mg/m ³ , 10 ppm (Allemagne-AGS 2009)
	- OEL 8 heure TGG = 44 mg/m ³ , 10 ppm; 15 min TGG = 176 mg/m ³ , 40 ppm (Autriche 2007; Suisse 2009)
	- OEL 8 heure TGG = 101 mg/m ³ , 23 ppm (UK 2007)
	- OEL 8 heure TGG = 11 mg/m ³ , 2,5 ppm (Danemark 2007)

Les procédures de suivi recommandées: Les procédures de suivi des concentrations dangereuses des composants dans l'air et de suivi de la qualité de l'air dans le milieu de travail doivent être appliquées – si celles-ci sont accessibles et si leur exécution dans le milieu de travail est fondée – conformément aux normes européennes et nationales.

Valeur biologique tolérable : inconnue

Valeurs limites DNEL et PNEC :	<u>Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)</u>
	<u>DNEL valeur</u>
	Inhalation (employé, exposition prolongée, action locale) 60 mg/m ³
	Inhalation (population, exposition prolongée, action locale) 60 mg/m ³
	Peau (employé, exposition prolongée, fonctionnement général) 106 mg/kg
	Peau (population, exposition prolongée, action locale) 53 mg/kg
	<u>PNEC valeur</u>
	L'eau douce (toxicité aquatique, eau douce) = 10 mg/l
	L'eau salée (toxicité aquatique, eau de mer) = 1 mg/l
	Terrain (sol) = 1,53 mg/kg
	Sédiment (sédiment, eau douce) = 20,9 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées 199,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'expositio.

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle

- | | |
|---|--|
| a) <u>Protection des yeux / du visage</u> | : Lunettes de sécurité. Cela n'est pas nécessaire en cas d'utilisation conforme à la destination du produit. |
| b) <u>Protection de la peau / des mains</u> | : Nous vous conseillons de porter des gants en latex jetables, lorsque vous ajustez la longueur de la mèche. Après manipulation laver vos mains soigneusement avec de l'eau et du savon. |
| c) <u>Protection respiratoire</u> | : Cela n'est pas nécessaire en cas de l'utilisation conforme à la destination du produit. |
| d) <u>Autres mesures</u> | : Suivre les consignes et règles de sécurité et d'hygiène du travail. Pendant le travail ne rien consommer, ni boire, ni fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation générale et/ou locale appropriée sur le poste de travail, afin de garantir que le niveau des concentrations de composants dangereux dans l'air, se maintienne au-dessous de la valeur limite admissible selon la norme d'exposition professionnelle. |

Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés aux actes exécutés. Les risques inhérents aux actes considérés doivent être évalués par un professionnel en la matière avant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Eviter que des quantités importantes du produit pénètrent les nappes phréatiques, les égouts, les évacuations ou le sol. Il faut contrôler les émissions des systèmes de ventilation et des appareils de production afin qu'ils soient en conformité avec la législation d'environnement.

**Liquid Blaze combustible liquide
 avec mèche**
SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	: liquide, incolore
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: odeur légèrement sucré
pH	: 7
Point de congélation	: -6,5°C (20.3°F)
Point d'ébullition	: 245°C (473°F)
Point d'éclair	: 138°C (280°F) ASTM D-56 (Tag Closed Cup)
Inflammabilité	: non classé comme inflammable mais combustible
Inflammabilité automatique	: 444 ° F (NFPA)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: LEL 1,7% / UEL 12,3%
Pression de vapeur	: 0,008 hPA (0,006 mmHg) à 25°C (77°F)
Volatile % en volume	: 98%
Densité de vapeur (air=1)	: 3,66
Densité	: 1.118 g/cm ³ à 20°C (68°F)
Poids spécifique (H ₂ O=1) à 80°F	: 1.118
Solubilité	: soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: <1,98>
Température de décomposition	: non déterminé
Viscosité	: 30-32mm 2/5 à 20°C (68°F)
Propriétés explosives	: pas marqué
Propriétés comburantes	: non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Substance réactive, ne passe pas par le procédé de polymérisation dangereuse. Voir : sections 10.3 à 10.5
10.2 Stabilité chimique	: Produit stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Il n'y a pas des réactions dangereuses connu.
10.4 Conditions à éviter	: Eviter l'exposition au soleil et des sources de chaleur. Conservé en dehors de proximité du feu, des étincelles et sources d'inflammation. Non compatible avec les oxydants forts, les acides forts et les bases fortes.
10.5 Matières incompatibles	: Agents oxydants forts, acides.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Aucune donnée disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :

LD ₅₀ (orale rat):	> 16 500 mg/kg
LD ₅₀ (orale homme):	1 120 mg/kg
LD ₅₀ (peau lapin):	13 300 mg/kg
LC ₅₀ (inhalation rat):	5,08 mg/l/4h

**Liquid Blaze combustible liquide
 avec mèche**

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion de la peau / -irritation	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles.
Blessure grave des yeux / Irritation des yeux	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
Sensibilisation respiratoires / peau	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
Cancérogénicité	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
Mutagénicité dans les cellules de souche	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
Toxicité pour la reproduction	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
STOT exposition unique	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
STOT exposition répétée	: Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Danger en cas d'inspiration	: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles
Effet sur les organes	: Système nerveux : maux de tête et vertiges, troubles de la vue, étourdissement, tremblement, coma. Poumons : gonflement possible et/ou pneumonie Cœur et circulation du sang : possible disfonctionnement aigue du ventricule gauche, choc, arrêt du cœur. Reins : disfonctionnement des reins aigue, urémie Sang et système circulatoire : problème de coagulation sanguine, hémolyse possible, acidose métabolique

11.2 Autres informations	: Données concernant des risques suite à une exposition directes et/ou retardés sont définis sur la base des données concernant la classification toxicologique du produit et/ou des recherches toxicologiques et les connaissances et expérience du producteur.
---------------------------------	--

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité	: Toxicité pour poissons LC ₅₀ 752 000 mg/l/96 h (<i>Pimephales promelas</i>) Toxicité pour Daphnia EC ₅₀ 100 000 mg/l/48 h (Daphnia magna) Toxicité pour algues EC ₅₀ 2 700 mg/g/l/8 journées (<i>Scenedesmus quadricauda</i>) Ce produit n'est pas été classifié comme dangereux pour l'environnement naturel.
12.2 Persistance et biodégradabilité	: Produit biodégradable (70-80%, 28 journées, méthode OECD 301B).
12.3 Potentiel de bioaccumulation	: La bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Po/w) – 1,98.
12.4 Mobilité dans le sol	: Le produit se mélange parfaitement avec l'eau et s'épand dans l'environnement aquatique.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Ne s'applique pas.
12.6 Autres effets néfastes	: Le produit n'a pas d'influence sur l'accroissement du trou d'ozone et ne contribue pas au réchauffement climatique

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Substance: les déchets seront éliminés dans des incinérateurs autorisés ou dans des installations de traitement/élimination de déchets conformément aux exigences de la législation locale. Lors du traitement, respecter les dispositions relatives aux déchets chimiques dangereux en vigueur.

Concernant les emballages après usage: recyclage/élimination de récipients après usage, conformément aux exigences de la législation locale. Au recyclage seront soumis uniquement des récipients vides et propres.

13.2 Autres informations : Agir conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE relative aux déchets et de la directive 94/62/CE relative aux emballages et déchets d'emballages.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU:**

ADR/RID/ADN/IMDG/IATA

Sans objet - le produit n'est pas classé comme dangereux dans le transport.

14.2 ONU Désignation officielle de transport:

ADR/RID/ADN/IMDG/IATA

Sans objet - le produit n'est pas classé comme dangereux dans le transport.

14.3 Classe(s) de danger Transport:

Sans objet - le produit n'est pas classé comme dangereux dans le transport.

14.4 Groupe d'emballage:

Sans objet - le produit n'est pas classé comme dangereux dans le transport.

14.5 Risques environnementaux:

Conformément aux règles de transport, le produit n'est pas nuisible pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur:

Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II ou Marpol et au code IBC:

N'est pas applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE)**

REACH (CE 1907/2006)

- substance potentiellement dangereuse (article 59) : les composants ne figurent pas sur la liste des substances potentiellement dangereuses.
 - Autorisations (Titre VII) : Les composants ne figurent pas sur la liste des autorisations.
 - Restrictions (Titre VIII) : Les composants ne figurent pas sur la liste des restrictions.
- Autres dispositions légales (CE) : Voir Section 13.
Dispositions légales nationales : Voir Section 8.

**Liquid Blaze combustible liquide
avec mèche**

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Le fournisseur du mélange a procédé à l'évaluation de la sécurité chimique des composants de la substance.

SECTION 16 : Autres informations**16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document**

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre en marge.

16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Mention de danger (section 3) : H302=Nocif en cas d'ingestion.
H373= Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Paramètres concernant le contrôle (Section 8) : DNEL= Derived No-Effect Level
OEL= Occupational Exposure Limit
PNEC= Predicted No-Effect Concentration
TGG= 'Time Weighted Average'

Informations toxicologiques (Section 11) : LD50= Dose mortelle 50%

Informations écologiques (Section 12) : LC50= Concentration mortelle 50%

Informations relatives au transport (Section 14): ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA = Association internationale du transport aérien
IMDG = International Maritime Dangerous Good Code
RID = Règlement international régissant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

16.3 Littérature et sources de données : Fiche de données de sécurité du fournisseur

Base de données ECHA

Base de données des valeurs limites SER

16.4 Autres informations et dégageement de responsabilitéFormations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée sur le lieu du travail. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

- *Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.
Traduit depuis un document source en anglais.*